

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 FEVRIER 2025 A 19 HEURES 30**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, ROMANET Joël, RIMBOUD Bruno

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline

ABSENT(E) S : BERNARDON Paulin, TABRAN Floriane

EXCUSE(E) S : néant

SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 09.12.2024

FORET : PRESENTATION DES DEVIS TRAVAUX 2025 PAR L'ONF

Cécile Favre, agent ONF, présente aux membres du conseil municipal le programme des coupes, des travaux, le bilan budgétaire et l'état d'avancement de la forêt pour 2025.

Mme Favre rappelle qu'en 2024, les parcelles 12, 15 et 19 ont été martelées pour un total de 1 800m³. Elle propose plusieurs travaux pour cette année : l'entretien des pistes (7100€), la maintenance (5 530€), et des travaux sylvicoles parcelle 17 (7 000€ subventionné à 50%).

La vente de bois est incertaine cette année à cause de la tempête Caetano qui a traversé la France en novembre 2024. De nombreux arbres ont été détruits et ce sont ces derniers qui vont être vendus en priorité pour les évacuer le plus rapidement possible et éviter le risque de scolyte.

Cécile Favre rappelle d'être vigilante quant aux plantes invasives et de les arracher ou couper avant que les plantes ne s'égrènent : le bunia d'orient, le buddléia et la balsamine de l'Himalaya.

Les élus prennent la décision, comme chaque année, de faire réaliser l'entretien des pistes par les agents communaux et lors de la journée citoyenne, et de signer les devis de maintenance (entretien du périmètre) et de travaux sylvicoles.

DOSSIERS D'URBANISME

Après étude par la commission communale d'urbanisme, les dossiers suivants ont reçu un avis favorable :

- **DERIEUX Pierre Ski Chocolat Tradition** : DP pour l'installation de 2 fenêtres de toit sur le bâtiment cadastré ZN 485 situé 29 tsarère de l'Astuce.
- **PEKER Alain** : DP pour la pose de quatre panneaux solaires et d'un chauffe-eau extra plat sur le bâtiment cadastré ZN 556 situé 40 place de l'église.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme la maire donne lecture de plusieurs demandes de subventions. Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|--|------|
| • Comice agricole de la vallée de Tarentaise | 100€ |
| • Club vélo trial de Petit Cœur | 70€ |
| • Association de sauvegarde du patrimoine d'Hauteville | 200€ |

L'APE de Longefoy sollicite une subvention pour plusieurs classes découvertes organisées cette année :

- Les CM, CE2 et CP partiront pour un projet « Radio et Nature » à Aillon le Jeune pour 5 jours et 4 nuits.
- Les CE1 et Maternelle partiront pour un projet « Nos amis les insectes et les enfants du Marais » aux Yourtes du Pontet pour 2 jours et une nuit.

Plusieurs aides sont déjà allouées par le Conseil Régional et Départemental, la mairie de Aime La Plagne, le comité des fêtes de Longefoy et l'APE de Longefoy.

Les membres du conseil municipal décident d'allouer une aide pour les 7 enfants résidants à Notre Dame du Pré, à la même hauteur que la participation de la mairie d'Aime, soit 24€ par élève/nuit pour le long séjour et 12€ par élève/nuit pour le court séjour. Soit $24€ \times 4 \text{ nuits} \times 4 \text{ élèves} = 384$ et $12 \times 3 \text{ élèves} = 36$ donc une subvention de 420€.

Délibération n° 2025.01

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION REFERENT DEONTOLOGUE ELU DU CDG

Madame la Maire rappelle que la loi « 3DS » du 21 février 2022 précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1er juin 2023, toute collectivité territoriale doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent.

La commune a adhéré à cette mission de référent déontologue élu en 2023.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Madame la Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Délibération n° 2025.02

PREPARATION DES BUDGETS 2025

Mme La Maire rappelle que la commune dispose d'un budget principal pour la commune et d'un budget annexe pour l'eau et l'assainissement. Que s'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement (sur les deux budgets), les sommes sont estimées par rapport aux réalisations de l'année précédente et modulées si besoin. Ce travail de préparation est généralement effectué par elle-même et le 1^{er} adjoint ainsi que les élus disponibles. Les projets d'estimation sont ensuite remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance. S'en suit une réunion afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin.

Concernant les investissements, Mme La Maire sollicite l'avis des élus pour réfléchir à des projets (voir pour une sono pour l'Eglise).

Trois devis ont d'ores et déjà été signés sur le budget de la commune :

L'étude pour la rénovation énergétique des appartements des Plaines, le remplacement de la porte d'entrée de l'auberge La Fruitière, et la mise au norme électrique des bâtiments communaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Transfert compétence eau : La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a prévu le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Les communautés de communes auxquelles n'auraient pas été transférées les compétences « eau » et « assainissement » avaient vocation à acquérir ces compétences automatiquement au premier janvier 2026. Les études ont été lancées en 2024 pour la CCCT. Hors le 9 octobre dernier, le Premier ministre, Michel Barnier, a annoncé mettre un terme au transfert obligatoire et rétablir le caractère facultatif. A ce jour, aucune information officielle ne nous ait parvenue, les études se poursuivent pour un transfert au 1^{er} janvier 2026.
- Dossier Chantemerle : l'EPFL nous informe avoir pris contact avec tous les propriétaires de terrains disposés à vendre leurs terrains sans conditions pour la réalisation de la route de Chantemerle aux Plaines. Des promesses de vente sont en cours de signature. Elles ont une validité de 12 mois, de tel sorte que si le projet n'aboutit pas au bout d'une année, la commune ne sera pas dans l'obligation d'acquérir les terrains. Une fois ces parcelles sous promesse, le vendeur ne peut se désister et l'EPFL pourra entreprendre les négociations avec les propriétaires souhaitant faire des échanges.
- Bilan PLU : le bilan obligatoire des 6 ans de PLU a été réalisé par l'AGATE. Mr Cecillon a fait une étude et viendra présenter ce bilan en conseil municipal pour décider de l'avenir du PLU (réviser, modifier ou ne rien changer).
- Vente d'engins : suite à la fermeture de la station de ski, la commune a vendu la moto neige ainsi que le vieux tracto pelle remplacé par le nouvel engin de déneigement.
- Commission tourisme : une commission est fixée le 12/03 à 19h00 à la salle polyvalente du chef-lieu afin de réfléchir sur des projets d'avenir touristique du village suite à la visite de Mr Langdorf, chef de projet « Villages d'avenir » à la Préfecture. Le premier concerne l'offre d'hébergement. La commune n'a en effet pas de gîte communal (hors gîtes privés) et a deux options pour ce faire : le premier serait le rachat d'un bâtiment à la vente en plein centre-bourg, le réaménager (les travaux ne seraient pas trop lourds) et le mettre en gérance.
La deuxième option serait de réhabiliter (travaux très lourds), voire de démolir le presbytère dans la perspective de créer des logements de tourisme. Le presbytère appartient à la commune, elle n'aurait donc pas de coût d'achat du bien à prendre en compte.
Le deuxième axe à travailler concerne les activités de pleine nature en tant que telles.
De façon générale, la commune a besoin qu'on l'aide à prioriser les actions, à mettre en face les financements éventuels associés et à dresser une feuille de route pour les années à venir.
L'étude sera pilotée par le chef de projet Villages d'Avenir de la préfecture de la Savoie, en lien avec tous les services compétents, dont ceux de la sous-préfecture d'Albertville.
- Lotos : les lotos seront organisés les mercredis des vacances scolaires de février/mars à 20h00 à la salle polyvalente du chef-lieu (les 12, 19, 26 février et le jeudi 6 mars).
- OPAH logement : l'OPAH a été signée le 10/10. SOLIHA est l'opérateur de rénovation et travaux énergétique sélectionné. Ces derniers apportent un conseil et une aide pour trouver des financements auprès des partenaires. Pour bénéficier de l'OPAH il faut avoir des revenus modestes à très modestes. Si les revenus sont plus élevés il faut contacter l'ASDER, l'aide sera moins élevée et les conseils de SOLIHA seront payants.
- Course du Cœur : la course du Cœur sera à nouveau de passage dans notre village le dimanche 23 mars aux alentours de 6h45. Le parking de la Chapelle sera interdit au stationnement pour permettre le départ de la course.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie